



Lutte contre les contrefaçons et protection de l'appellation Cognac

mardi 16 octobre 2007, par [lpe](#)

Communiqué du BNIC : Bureau national interprofessionnel du Cognac



A la demande du **BNIC**, les Douanes finlandaises ont procédé, le mardi 09 octobre à l'usine Kuusakoski d'Heinola, à la destruction de 54 000 étuis métalliques vides faisant indûment référence à l'Appellation Cognac.

Ces emballages, fabriqués en Chine et à destination de Moscou, ont été saisis dans deux containers, lors de leur transit au port de Kotka (Finlande). De 2 types (5 ans et 8 ans d'âge), ils portaient la marque « **cigogne noire** », la mention « produce of France », ainsi qu'un descriptif du faux Cognac indiquant qu'il était distillé à partir de cépages Ugni Blanc, Colombard, Merlot et Cabernet Sauvignon des régions de Charentes et de Côtes de Blaye !

Cette prise est la troisième (les deux premières ayant eu lieu à Anvers, en Belgique) opérée sur la base du Règlement Communautaire R 1383/2003 qui **reconnait les Indications Géographiques comme droit de la propriété intellectuelle**.

Le démantèlement de ce circuit sino-russe est le résultat d'une coopération entre les services des Douanes européennes et les organisations professionnelles, au premier rang desquelles le BNIC : séminaire de sensibilisation à Athènes en 2002, remise de documents spécifiques Cognac traduits dans toutes les langues de l'UE, ...

« L'éradication de la contrefaçon constitue un enjeu essentiel pour



l'avenir du Cognac et concerne tout autant les viticulteurs que les sociétés de négoce. Le règlement communautaire est, à cet égard, un outil important, comme le démontre la destruction de ces 54 000 étuis et je tiens à remercier les services de la Commission, comme ceux des Etats-membres, pour leur aide permanente dans notre lutte contre ce fléau. Je sais que certains circuits sont désormais plus particulièrement surveillés, un certain nombre d'opérateurs qui les alimentent ayant été identifiés. » a indiqué **Alain PHILIPPE**, le Directeur du BNIC, qui, par sa présence, a tenu à témoigner sa reconnaissance aux inspecteurs des Douanes finlandaises pour leur contribution à la protection de l'AOC Cognac et leur a adressé ses plus chaleureuses félicitations.

Plus sur www.cognac.fr

Photos © Tuomo MANNINEN